



Traite de crédit voiture impayé

Par **menaud**, le **29/08/2013** à **12:51**

Bonjour,

J'ai acheté une voiture à crédit avec la banque DIAC de chez Renault en décembre 2012.

Je suis caution solidaire pour mon partenaire, nous sommes pacsés.

J'ai 3 traites de retards sur ce crédit. Si je ne les paye pas la DIAC me demandera de ramener la voiture à un garage Renault le plus près. Si je rembourse mes traites de retards ils me laisseront tranquille mais si je rends de la voiture mon crédit sera t-il remboursé en totalité ? Du fait qu'ils me la reprenne.

Il faut que je prenne la bonne décision car je veux être sûr qu'en rendant la voiture mon crédit soit soldé.

Cordialement.

Par **moisse**, le **29/08/2013** à **15:24**

Bonjour,

J'ai dans l'idée que vous n'avez rien acheté à crédit, mais que vous louez un véhicule en L.O.A.

Dès lors en cas de non paiement de loyers, la société financière peut résilier le contrat, récupérer le véhicule et vous demander, outre la régularisation des loyers impayés, une indemnité différentielle qui tient compte de la valeur résiduelle du véhicule, de sa valeur vénale et des loyers impayés.

Par **menaud**, le **30/08/2013** à **12:19**

Bonjour,
c'est bien un crédit par la banque DIAC pas une loa car le crédit est sur 5 ans.
Alors je voudrais savoir si je rends la voiture mon crédit est il soldé.
Cordialement

Par **moisse**, le **30/08/2013** à **15:34**

Bonjour,
Je ne vois pas le rapport entre la durée de location et la durée d'un crédit classique, qui sont souvent identiques.
Sil subsiste un doute, il suffit de vérifier la carte grise et de relever les identités du propriétaire et du locataire.
Ceci dit dans un cas comme dans l'autre, la restitution du véhicule ne suffit pas à solder les comptes.
J'ajoute que dans le cas d'un crédit classique la proposition du financier vise à anticiper une future décision de saisie.

Par **menaud**, le **02/09/2013** à **11:37**

La carte grise est au nom de mon partenaire et du mien.
Qu'elle est la meilleure solution à part celle de rembourser les traites de retards ? Je suis perdue.
Je veux juste savoir si malgré le fait de rendre la voiture je serai encore embêté ou pas ? Car je suis sur le projet de reprendre une affaire à mon nom et non celle de mon partenaire et je ne voudrai pas être embêtée.

Cordialement.

Par **moisse**, le **02/09/2013** à **16:08**

Bonjour,
Je pensai avoir été clair : la restitution du véhicule est une manœuvre de l'organisme pour éviter de courir après cette voiture quand il disposera d'un titre exécutoire.
En quelque sorte c'est toujours cela de pris.
Mais en aucun cas cela ne soldera le dossier, la réalisation du gage ne suffit pas en général à couvrir le solde du crédit augmenté des frais de recouvrement et autres intérêts.

Par **Lynda kai**, le **31/03/2016** à **08:35**

Bonjour,

Je suis séparé de ma concubine mais je continue de payer les traites du véhicule en commun puisque c'est retiré de mon salaire automatiquement, par une maison de crédit qui refuse de m'enlever du contrat. Mon ex ne veut plus me rendre le véhicule et ne veut pas payer les traites. Comment pourrais-je me débarrasser de ce problème ? ça fait 6 mois que je paie des traites d'une voiture que je ne possède plus.

Merci.

Par **morobar**, le **31/03/2016** à **17:26**

Bonjour,

Il faut savoir à quel nom est établie:

* la facture d'achat

* le certificat de circulation (carte grise).

Si c'est au nom de votre ex, tant pis c'est le prix de l'amour.

Si c'est au vôtre pour pouvez exiger la restitution du véhicule ou porter plainte, en cas de refus, pour abus de confiance.